

Compte rendu du conseil du Jeudi 30 Juin 2016

Présents : Mr Joël VIGNEL, Maire, CHEVALIER Chantal, FOURNIER Anne Sophie, MARTEAU Christine, MORISSEAU Nadine, Mrs CHAUMIEN Jean -Luc, DEVALLIERE Pascal, ERDN Cyrille, MILLET Daniel

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie PEREIRA procuration à Chantal CHEVALIER BUTOUR François procuration Joël VIGNEL

Mr DEVALLIERE Pascal est nommé secrétaire de séance

Après lecture du précédent compte rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité

1 – FPIC (Fonds de Péréquation intercommunale et communale)

L'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation sur le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La communauté de communes a décidé de conserver, la totalité du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2016

Le conseil municipal décide d'accepter le versement intégral du FPIC 2016 au profit de la communauté de communes Berry Loire Vauvise et demande qu'à l'avenir, de tels transferts soient justifiés.

Vote : 0 abstention, 0 contre 11 pour

Voté à l'unanimité

2- COMPETENCE MSaP (Maison de service au Public)

la MSaP (Maison des Services au Public), quelques chiffres : - 239 dossiers de demande depuis le 01 janvier 2016 (CAF, CPAM, Pole Emploi, etc...) - 8 MSaP dans le département, toutes gérées par des CDC- 27 h 30 de travail hebdomadaire pour Mme ANTONIAZZI Catherine - Budget 2015 : 20 574 € Dépenses 10 000 € Recettes + 10 000 € CDC La subvention de 10 000 € du FNAT devrait perdurer dans le temps. La location du bureau de Mme ANTONIAZZI ainsi que les frais d'entretien s'élèverait à 150 € mensuel.

La MSaP peut être utilisée par toutes personnes de la CDC. Suite à la prise de compétence par la CDC, le personnel serait basculé sur la CDC.

Le conseil municipal accepte le transfert de la compétence à la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Vote : 0 abstention, 0 contre 11 Pour

Voté à l'unanimité

3 - FORMATION BS ET CACES

Réflexion faite suite à la réunion pour le document unique : il faudrait du personnel formé Habilitation Electrique Basse Tension (CNFPT – 12 personnes maxi par stage) et CACES (2 devis sont présentés : MALUS 3 450 € HT et PARADIS 2400 € HT par groupe de 10 personnes). Les formations seront sur la commune de Sancergues. Pour info : le permis CACES a une durée de validité de 10 ans. Il est demandé aux communes de faire remonter le nom des personnes intéressées par ces formations à la Communauté de Communes.

La CDC propose des formations groupées pour le BS et le CACES.

Le conseil municipal accepte l'inscription à ces formations de l'employé communal et autorise le remboursement des frais de formation à la CDC

Vote : 0 abstention, 0 contre 11 Pour

Voté à l'unanimité

4 - ADHESION A L'AGENCE CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES

L'objectif de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance technique et administrative susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de l'ingénierie territoriale, des aménagements urbains, de la voirie, des bâtiments, l'eau et l'assainissement, , des projets de développement durable, de la valorisation des zones naturelles, des créations d'équipements et de services à la population, l'accompagnement des structures de restauration municipale, des usages des technologies de l'information et des communications, des projets à caractère social (crèches, structures d'accueil des personnes âgées, maison de santé pluridisciplinaire, services à la population etc).

L'agence « Cher-ingénierie des territoires » est un établissement public d'administration qui réalise des missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et peut accompagner dans l'élaboration et le pilotage des projets d'aménagements

Le tarif d'adhésion à l'origine s'élevait à 1€ par habitant, quelle que soit la structure. Une modification des statuts a été présentée lors de l'assemblée générale constitutive. Le nouveau tarif sera dégressif selon la couverture de des communautés de communes. Plus les communes d'un EPCI adhéreront, moins le prix unitaire sera élevé, ainsi l'adhésion variera de 0.90 €/hab (pour 25% des communes d'un EPCI adhérentes) à 0.20 €/hab (pour 75% des communes d'un EPCI adhérentes) dont l'EPCI aura lui-même adhéré.

Lors du conseil communautaire du 14 avril, la CDC a adhéré et à ce jour, 11 communes sont déjà adhérentes

Le conseil municipal accepte l'adhésion à l'agence CHER-INGENIERI DES TERRITOIRES

Vote : 0 abstention, 0 contre 11 Pour

Voté à l'unanimité

5 - DELIBERATION POUR ACCORD sur le PROJET SDCI

Le conseil municipal donne un avis Favorable au projet d'extension de périmètre du SIETAH de la Belaine, de la Vauvise et de leurs affluents qui passera ainsi de 39 communes membres à 48.

Il propose de retenir une représentation de 1 délégué titulaire et un suppléant par commune.

Vote : 0 abstention, 0 contre 11 Pour

Voté à l'unanimité

Election des délégués

Délégué titulaire : Mr BUTOUR François

Délégué suppléant : Mr MILLET Daniel

8 - CREATION D'UN SIVU OM

La loi Nouvelle Organisation territoriale de la république (NOTRe) a été publiée au journal officiel le 8 aout 2015. D'une manière générale elle vise à renforcer les compétences des régions et des communautés de communes.

Suite à la présentation de cette loi sur la gestion des déchets ménagers, qui sera de la compétence de la Communauté de Commune à compter du 01/01/2017, le groupement auquel adhère la commune n'existera plus à cette date. Les 8 communes concernées doivent donc définir un nouveau mode de gestion à proposer au conseil communautaire. Mr NACCACHE, maire de Beffes propose d'anticiper et de créer en amont un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) avant le 31/12/2016

Il est proposé d'adhérer à la proposition de création d'un SIVU pour la gestion des déchets ménagers des 8 communes du groupement et d'élaborer une charte définissant les modalités de cette gestion par le SIVU ou à défaut par la Communauté de Commune après proposition au conseil communautaire

Après adoption de cette solution par les communes membres du groupement à l'unanimité et afin d'être opérationnel, il nous faut délibérer pour la constitution d'un SIVU.

Le conseil municipal se prononce pour la création du SIVU (1 abstention, 0 contre) avec la rédaction d'une charte communale

Vote : 1 abstention, 0 contre 10 Pour

Voté à la majorité

9 – PREPARATION DU 14 JUILLET

Montage du barnum le Mercredi 13 à 9h.

Rendez-vous pour tous les conseillers sur place à 16h le 14 juillet

10 – QUESTIONS DIVERSES

PLUi : la Communauté de communes demande un membre supplémentaire par commune pour intégrer la commission (dont le maire est membre d'office). Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal est désignée.

Bulletin municipal : les différents articles sont à rédiger au plus vite pour une parution dans l'été

Travaux SIAEP : des travaux sont en cours dans la rue Saint Louis pour le changement des conduites d'eau. Fin de ces travaux la semaine 27

La Séance est levée à 22h